



Municipalité de Lantier

AVIS PUBLIC

Il y aura session ordinaire du conseil municipal lundi, le 9 juin 2025 à 19:00 heures, à la salle communautaire située au 118, croissant des Trois-Lacs.

Au cours de cette session, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure :

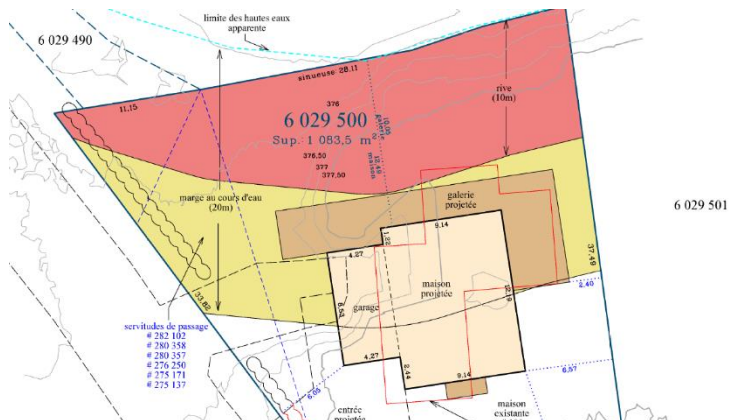
Monsieur Barry Nashen
101, chemin des Asters
Lantier, J0T 1V0
4609-17-8285-0-000-0000
Lot : 6 029 500 du Cadastre du Québec
Zone: 10V

Nature et effets

Construction d'une galerie à moins de 15 mètres de la limite du littorale (article 6.4.1.1 du règlement de zonage 154-2014).

Dérogation demandée

Construction d'une galerie à 10.05 mètres de la limite du littorale. Demande de dérogation mineure de 4.95 mètres.



Veuillez prendre avis que le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure ci-jointe lors de la prochaine séance du conseil municipal qui se tiendra lundi, le 9 juin 2025 à 19:00 heures.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Lantier ce 22 mai de l'an deux mille vingt-cinq.

Benoit Charbonneau,
Directeur général et greffier-trésorier